LETTRE
AU ROI.

1789.



LETTRE AU ROI.

SIRE,

J'AI quatre-vingt-onze ans; j'ai vécu ſous trois regnes, & ces abus dont la masse énorme pese ſur le vôtre, je les ai vu naître, ſe fortifier ensuite, & s'accroître enfin au point de nous remplir du plus juste effroi. Heureux ! dans les jours de ma décrépitude, de voir votre Majesté prendre

ſur elle la tâche honorable de les combattre, & s'il est possible, de les anéantir pour jamais. A ce trait, Sire, on reconnoît le fils aîné du Germanicus que la France pleure encore, & je crois déjà voir la France régénérée l'appeller ſon ſauveur & le chérir comme ſon pere.

Mais l'avouerai-je, Sire ? ce doux ſentiment qui parle à mon cœur & le pénetre, je le ſens combattu malgré moi, par je ne ſais quelle ſecrette inquiétude, lorsque dans la crise que nous éprouvons, je vois toute l'énergie nationale ſe porter vers le *deficit* fiscal, ſans que nous paroissions même ſonger au *deficit* moral, principe générateur du premier & de la plupart des maux qui nous assiégent.

Non, Sire, la plaie fiscale de l'état, quelle qu'en ſoit la profondeur, n'est plus celle qui doit nous inquiéter. M. Necker l'a ſondée; ſon génie, dirigé par votre cœur, & ſecondé par la générosité françoise, y remédiera. Et ne voyons-nous pas que déja les deux premiers ordres de l'état, en ſe départant noblement d'un ſeul privilége odieux, ſe ſont assuré tous ceux qui doivent les honorer aux yeux de la nation ? Et ce ſacrifice de leur part, Sire, joint à ceux qu'a faits & que promet encore votre Majesté, joint ſur-tout aux ſages ressources de votre Ministre, ne fera pas ſeulement face à la dette publique, il allégera encore

le fardeau du pauvre peuple, & du laboureur découragé.

Mais, Sire, en vain louerions-nous aujourd'hui les dignes émules de vos ſentimens paternels ; en vain verrions-nous éclorre pour le moment, un ordre de finances mieux combiné ; en vain verrions-nous plus d'équité dans la répartition des impôts, plus d'économie dans la perception, plus de discernement & moins de distractions odieuses dans l'emploi, avant la fin du regne de votre Majesté, que le ciel prolongera pour le bonheur de la France, les mêmes causes morales, ſi elles n'étoient détruites, auroient reproduit les mêmes maux phyſiques : la corruption de nos mœurs a ruiné l'état, la corruption de nos mœurs l'aura ruiné de nouveau.

Je pense, Sire, que ni votre Majesté, ni aucun ordre de citoyens ne ſuspectera les intentions d'un vieillard qui fait hautement profession de tenir à ſon roi par affection plus encore que par devoir, à la noblesse par ſa naissance, au clergé par ſes enfans, à la magistrature par ſon état, & au peuple par compassion. Ce n'est plus à mon âge qu'on ſe passionne aveuglément pour la ſcène du monde qu'on voit finir. A quatre-vingt-onze ans, on ne connoît plus qu'un intérêt, celui de la vérité. C'est le ſeul que je ſoutiendrai, Sire, & en vous disant la vérité, à Dieu

ne plaise que je prétende dénoncer à votre Majesté les erreurs, ou même les vices de ses sujets, comme des crimes qu'elle doive punir! je ne me propose que de les lui faire appercevoir comme des maux qu'il lui appartient de guérir. Le premier & le plus dangereux de ces maux, Sire, si ma longue & ma constante expérience ne me trompe point, c'est dans le moment actuel, la décadence, pour ne pas dire la nullité de la religion dans votre royaume. C'est-là, ne la cherchons point ailleurs, c'est-là, Sire, la source mere des désordres qui agitent & secouent si furieusement notre constitution. Une société sans religion, Sire, est essentiellement une société sans frein. Chez elle plus de patrie; l'égoïsme devient la loi suprême & de l'homme public qui n'a plus que des vues particulieres, & du magistrat qui se fait vautour parmi les colombes qu'il est chargé de protéger, & du dur financier, vampire toujours insatiable du sang des peuples, & du riche voluptueux, dont les entrailles de fer n'entendent jamais le cri du pauvre qui souffre, & du pauvre lui-même, enfin, toujours prêt, dans le désespoir de son sort, à s'armer des torches incendiaires de la sédition.

Et cependant, Sire, ce peuple tout irreligieux qu'il est lui-même, on le verra toujours s'alarmer, & il aura sujet de le faire, toutes les fois qu'il découvrira parmi

ceux qui tiennent en main ſa destinée ; & ſur-tout dans le conſeil du Prince, des hommes qui lui ressemblent, des hommes dont la probité est un problême, & les mœurs privés, un ſcandale, des hommes dont on ſe demande s'ils croient en Dieu? Non, Sire, rien n'altere autant la confiance des peuples envers le meilleur des Souverains, que de voir auprès de ſa personne, de ces hommes jugés & flétris par l'opinion publique.

Tout doit être vertueux, ou, pour le moins, le paroître dans les palais des rois. Ils ſont ſans cesse ouverts à la multitude, & c'est-là que la multitude vient épier curieusement ce qu'elle doit craindre ou espérer de ceux qui la gouvernent. Mais que peuvent raconter à leurs compatriotes, & que leur racontent en effet ceux de vos ſujets, Sire, qui, du fond de leurs provinces, viennent tous les jours étudier le palais de leur Roi? Ils disent, Sire, qu'ils y ont vu le contraste frappant d'un prince vertueux & ſage, entouré d'une cour, tantôt frivole jusqu'à la dissipation, tantôt dissipée jusqu'à l'indécence, & quelquefois indécente juſqu'à l'impiété même. Ils disent qu'ils n'ont pu deviner de quelle religion l'on étoit à Versailles ; ils disent qu'aux plus grands jours de fêtes ils ont vu, dans votre chapelle royale, une troupe étourdie & confuse ſe précipiter dans les tribunes, ſe trémousser, s'agiter, parler

politique & nouvelles, tournant le dos à ſon Dieu & le visage à ſon Roi ; ils disent, Sire, que les rois ſont bien mal ſervis, & qu'il est étonnant que l'officier chargé de maintenir la décence dans le lieu ſaint, lorsque votre Majesté y est, n'en écarte point ces ſcènes outrageantes pour la majesté de Dieu ; ils disent, que l'aumônier en exercice, qui ſeroit le témoin muet d'un ſpectacle ſi ſcandaleux, en ſeroit le complice bien méprisable. Voilà, Sire, ce que disent les peuples de vos provinces qui ont vu Verſailles, voici ce qu'ils pensent : ils pensent que de tels dehors ne peuvent que cacher un grand fonds de corruption, ils pensent que des injustices envers les hommes doivent coûter peu à des courtisans qui ſe font un jeu de leurs outrages envers Dieu, & ces pensées, Sire, qui affligent ſeulement l'ame paiſible & ſage, font les plus fâcheuses impressions ſur les têtes faciles à s'exalter.

Cependant, Sire, quoique l'irreligion, dont la cour offre depuis long-temps l'exemple contagieux à la nation, ſoit le mal le plus universel dans votre royaume, peut-être n'en est-il pas dont la cure ſoit plus facile à votre Majesté. Qu'un roi de France est puissant pour le bien, quand il ſait vouloir constamment ce qu'il a voulu une fois avec ſagesse ! Votre cour, Sire, paroîtra toujours ce que vous ordonnerez qu'elle

qu'elle ſoit ; & , dût-elle s'en tenir à l'apparence, par-là, du moins, le ſcandale ſera ſauvé. Quant à vos provinces, c'est vous, Sire, qui composez le corps épiscopal; composez-le, ce corps, non des enfants ambitieux de vos ambitieux courtisans, mais de ſujets d'élite, distingués par leurs talens, & vénérés pour leurs vertus. Si votre Majesté le peut, votre Majesté le doit; & c'est ici ſur-tout, qu'en remplissant le plus ſacré de ſes devoirs, elle consultera le premier de ſes intérêts. Ce moyen, le plus doux de tous, ſera aussi le plus efficace pour la régénération morale de l'état. Tel est l'empire de la vertu ſur les cœurs même les moins vertueux : jamais le plus habile négociateur ne prit ſur la multitude l'ascendant que donna toujours à un premier pasteur une conduite qui rappelloit la ſainteté de ſon caractere; & ſans doute que, ſi l'on voyoit des *Pompignan* à la tête de tous les dioceses, on pourroit voir encore les assemblées politiques qu'ils présideroient, aussi orageuses d'abord que celle de Romans, finir comme elle par des traits mémorables de ſagesse & de patriotisme. On verroit le clergé d'un tel pasteur ſe former ſur ſon chef, & le peuple, réformé par les vertus du clergé, devenir tout ce qu'il doit être & pour l'état & pour ſon roi. Mais pourquoi faut-il, Sire, qu'à côté de ces hommes d'une vertu imposante, & tels, il faut l'avouer, qu'il en est encore

un nombre dans le clergé de France ; pourquoi faut-il que nous voyions quelquefois un prélat qui ne connoît ſon diocèse que par les revenus qu'il en retire ? un prélat qui vit d'intrigues & d'ambition, ne ſongeant qu'à accumuler Abbayes ſur évêchés, & pensions ſur abbayes ? un prélat qui n'a jamais de temps pour visiter & consoler ſon troupeau, & qui en trouve toujours pour être un homme de ſociété, un homme de jeu, quelquefois même un chasseur ? un tel ſujet, Sire, ne possede une telle dignité que parce qu'on a trompé le roi ; & le roi a été trompé, parce qu'un ſeul homme, & quel homme quelquefois ! est chargé de lui présenter les ſujets qui peuvent prétendre à l'épiscopat. Un conseil, Sire, de quelques ecclésiastiques ſans ambition & d'une vertu apostolique, présidé par un ministre de la feuille, tel que celui qui est aujourd'hui en place, éclaireroit bien plus sûrement votre Majesté ſur des choix d'une ſi grande importance & pour elle-même & pour ſes peuples.

Que ſi cette ſage diſpoſition ne prévient pas tous les abus dans le clergé, il existe dans la constitution eccléſiaſtique un moyen d'en arrêter les progrès, qui fut toujours efficace : les conciles provinciaux & nationaux. Un prince chrétien, Sire, ne doit pas ſe contenter de permettre ces assemblées ; ſon intérêt ſe réunit à ſon

devoir pour le porter à les protéger, à exiger même qu'elles ſe tiennent réguliérement dans ſes états. Et que pourroit craindre aujourd'hui la politique la plus ombrageuse, de cent évêques assemblés, non pour délibérer, comme nous faiſons au palais, ſur les loix proposées par le Souverain, mais pour aviser aux moyens de ſe réformer eux-mêmes, & tout au plus pour réclamer auprès du prince l'observance des ſages loix qu'il a portées, & dont l'infraction troubleroit l'ordre public?

J'ignore, Sire, ſi dans la prochaine assemblée nationale, le clergé, que cette démarche regarderoit, portera ſes doléances au pied de votre trône, ſur l'état actuel des ordres religieux, dont l'extinction totale est comme prononcée par la loi qui ſixe leurs vœux à vingt-un ans. Ce qu'il y a de certain, Sire, c'est qu'aujourd'hui le ministere ne trouve plus de religieux pour les besoins de vos colonies; c'est que vos troupes de terre & de mer manquent d'aumôniers, c'est que, dans la ſeule ville de Paris, cent mille de vos ſujets, de la classe de ceux qui vivoient chrétiennement il y a vingt-cinq ans, ſe croient dispensés aujourd'hui de ſatisfaire même au devoir paschal, rebutés par la difficulté de trouver des ministres charitables qui aient le loiſir de ſe prêter à leurs besoins : & nous ſavons qu'il en est de même, à proportion, dans toutes

les villes de votre royaume. De-là les progrès rapides de la corruption des mœurs parmi le peuple, qui n'est pas encore irreligieux par système. J'ajouterai que j'ai souvent vu, dans ma longue vie, d'heureux effets d'une sage réforme, jamais de destructions que rien n'a remplacées. Tels sont, Sire, mes apperçus politiques sur la religion & le clergé, & j'ai quatre-vingt-onze ans.

Quant à la noblesse, Sire, cette portion précieuse de la nation, l'élite & le soutien de vos armées, elle mérite sur-tout d'être honorée dans une monarchie; aussi l'est-elle en France autant qu'elle doit l'être. Nous la voyons distinguée dans votre palais; nous la voyons à la tête du clergé, à la tête des troupes, à la tête de la magistrature; c'est elle qui commande dans nos villes & dans nos provinces; elle a des droits exclusifs aux ordres & aux insignes qui la décorent. Des gouvernemens & des emplois utiles, des appointemens & des pensions militaires, des chapitres & des écoles gratuites, lui forment, sans doute, un ample & honorable patrimoine. Mais la noblesse, Sire, (c'est un des plus vieux gentilshommes de votre royaume qui s'en fait le garant) la noblesse se montrera digne dans tous les tems de conserver ces prérogatives & ces bienfaits par son dévouement pour la patrie de qui elle les tient. Et, dans le moment actuel, ne s'en montre-t-elle pas digne par le sacrifice qu'elle offre de ces privileges qui, pour

être abusifs, qui, pour n'être, si l'on veut, que les restes bizarres de la barbarie gothique, n'en doivent pas être moins chers à ceux à qui ils sont utiles ? Je l'avouerai, Sire, il m'a fallu à moi-même de la réflexion pour me convaincre de l'injustice de ces privileges. Elle est pourtant bien palpable ; &, ce dont j'ai joui tranquillement toute ma vie, je ne puis y songer aujourd'hui sans me rappeller l'idée de ce monstre couronné qui, dans Rome, vouloit faire reposer sur son cheval la dignité consulaire. Nous ne voyons pas à la vérité, parmi nous, le cheval-consul de Caligula ; mais nous y voyons, ce qui n'est pas moins risible, nous y voyons tel pré que broutent nos chevaux, qui est devenu marquis, tel bois qui est comte, tel champ qui est baron ; & ce pré-marquis, ce bois-comte, ce champ-baron ont des vassaux qui sont des hommes ! On voit plus encore : c'est que dans certaines provinces, ces comtes-bois, & ces barons-champs ont le singulier privilege de se faire représenter aux états du pays, non par leurs pairs naturels qui seroient des cruches & des fagots, mais par des hommes & des hommes qui doivent être nobles.

La noblesse & le clergé, Sire, réunis au tiers-états, forment le corps entier de la nation, dont vous êtes le chef. Mais si la magistrature n'est point un ordre distinct dans l'Etat, elle y est, si j'ose ainsi parler, comme le ciment qui doit en unir

& lier toutes les parties. C'est dans ce corps honorable, Sire, que votre Majesté trouvera, dans tous les tems, des conſeillers éclairés & fideles, des hommes intégres & incorruptibles, les amis essentiels de votre gloire & du trône, toutes les fois qu'ils le ſeront de la vérité. Mais, Sire, nulle constitution ſi ſaine qui ſoit invulnérable, nul corps ſi bien organisé qui n'essuie des indispositions & des maladies. Or, ſi mon âge & ſoixante-dix ans d'obſervations m'ont donné quelque connoissance de ce corps dont je fais gloire d'être membre, je dirai, Sire, que presque tous les maux qui l'affligent, dérivent de deux ſources : l'obscurité des loix qui doivent diriger nos arrêts, & la vénalité des offices qui nous donne droit de les prononcer. Je n'insisterai pas, Sire, ſur l'obscurité de notre code, que votre Majesté fait réformer en ce moment : obscurité qui est telle, qu'elle rend la plupart de nos jugemens arbitraires, & arbitraires jusqu'à cet excès d'indécence, que tous les jours la même cause ſe perd & ſe gagne, ſelon qu'elle est portée à tel ou tel tribunal, ou même à telle chambre plutôt qu'à telle autre du même tribunal.

La vénalité de nos charges, Sire, est parmi nous un autre abus capital qui, en excluant ſouvent les talens & le vrai mérite en faveur de la fortune, nous associe tantôt les enfans ineptes de magistrats éclairés, tantôt de jeunes étourdis échappés,

les uns des comptoirs du commerce, les autres des bureaux de la finance, ſujets ſans conduites & ſans talens, mais bouffis de prétentions : ivres, ſur-tout, du privilege de ſe voir quelquefois invoqués comme protecteurs, par ce qu'il y a de plus respectable & de plus grand dans l'Etat, ils s'estiment des Dieux dans le ſanctuaire de la justice, lorsque le public cherche en en eux des juges, & leurs confreres des hommes.

Il y a long-tems, *Sire*, que l'immortel d'Aguesseau traçoit le portrait d'un magistrat de cette trempe : » Toujours oiſif dans » une agitation éternelle, la négligence » de ſes devoirs est le moindre de ſes cri- » mes. S'il ne dédaigne pas encore de les » remplir, il les place à regret dans le » court intervalle qui ſépare ſes plaiſirs. » Et dès que le moment, dès que l'heure » des divertissemens s'approche, on voit » un magistrat ſortir avec empressement » du ſanctuaire de la justice, pour aller » s'asseoir ſur un théâtre .... Ce magis- » trat va chercher des vices jusques dans » les autres professions : il emprunte de » l'une ſa licence & ſon emportement, » l'autre lui prête ſon luxe & ſa mol- » lesse »...... Je m'arrête, Sire, & laisse au digne éleve de ce grand homme, que votre Majesté vient de placer à la tête de ſon parlement de Paris, le ſoin d'ajouter le reste, & il ajoutera beaucoup.

Dès que les charges de magistrature ces-

seront d'être vénales, un choix de ſujets plus délicats & plus sûr fera disparoître du milieu de nous une foule d'autres abus, ſuite du premier. Alors le magiſtrat vertueux ne ſera plus témoin de ces délibérations tumultueuses, de ces arrêtés violens, de ces remontrances réputées ſéditieuſes par l'indécence de leur forme ou de leur publicité ; il n'aura plus à gémir ſur ces arrêts dictés par l'ignorance & la cabale, ou vendus à la faveur. Alors, du moins, l'on n'entendra plus dire, & il ne ſera plus vrai, que c'est moins la justice de la cause que le plus gros rouleau d'or remis au ſecrétaire, qui fait pencher la balance dans la main du rapporteur.

Dussé-je, Sire, rappeller ici un ſouvenir douloureux à mon cœur, ma conscience parle, & je mourrois avec un remord, ſi je ne lui obéissois : j'oserai dire à votre Majesté, ſans crainte d'être désavoué par nos magistrats les plus dignes de l'être, que ces dernieres intentions relatives à l'étendue des ressorts des tribunaux ſupérieurs, ſont pleines de ſagesse & d'équité. J'oserai lui dire ſur-tout, & puisse-t-elle l'entendre pour la derniere fois ! j'oserai lui dire que c'est dévouer le pauvre & la veuve à l'oppression certaine du riche, que de leur dire : » Vous ferez cent » lieues pour aller prouver à vos ju» ges, qu'à cent lieues d'eux un haut » & puissant ſeigneur a reculé les bornes » de

» de ſes domaines au préjudice du petit
» champ que vous cultivez. »

Mais, comme un roi pere aimera toujours mieux qu'il n'y ait point de procès que de les voir bien jugés, mon expérience, Sire, m'autorise à assurer votre Majesté que, ſi elle est ſecondée dans la réſolution où elle est, de rappeller ſes peuples à la religion & aux mœurs, elle aura, par cela ſeul, retranché la moitié de leurs procès, qui n'ont pour cause que l'inconduite & la mauvaise foi.

Un établissement, Sire, bien digne de votre cœur paternel, ce ſeroit celui que feroit votre Majesté, à côté des principaux tribunaux du royaume, de chambres de conſultations gratuites, ſur le modele de celle que l'on voit à Nancy : établissement qui, en enchaînant l'ignorance ou l'entêtement des plus misérables de vos ſujets, régleroit leurs contestations minutieuses, et les empêcheroit de verser tous les ans dans les bureaux de la chicane un argent immense, qui ſeroit bien mieux employé à acquitter les charges publiques ou à ſubstenter de malheureuses familles.

Je n'ai, Sire, qu'un mot à dire ſur le tiers-état : je le félicite de ce qu'un roi juste & bon, touché de ſes besoins, a pris l'engagement ſolemnel de le ſoulager. Je félicite ſur-tout le laboureur, courbé depuis

long-tems ſous le poids accablant de l'impôt, de ce que le cri général de la France, répété par l'europe entiere, a déja prononcé ſur la cauſe qui l'intéreſſe le plus, & ſanctionné le projet de votre Majesté en ſa faveur. Du reſte, Sire, j'ai cette confiance dans la claſſe lettrée du tiers-état, qu'elle ne ſouffrira pas plus long-tems que des particuliers ſans miſſion, têtes plus ardentes que ſages, alterent & dénaturent l'équité de ſa cauſe par ces clameurs précoces d'un triomphe eſpéré, mais qui n'eſt pas encore, & qui ſeroit odieux, s'il étoit inſolent; & ſans doute que, dans le moment où les deux premiers ordres ſacrifient ſans retour des privileges réels, le tiers-état aura la ſageſſe de ſacrifier lui-même tout ce qui ne ſeroit que prétentions ambitieuſes. Et c'eſt de là, Sire, que naîtra cette harmonie ſi déſirable, cette heureuſe confuſion d'intérêts, & enfin ce concours parfait de volontés, ſi néceſſaire pour réaliſer le grand ouvrage qu'entreprend votre Majesté, de remédier aux maux de tous les genres qui peſent ſur tous les ordres.

Un de ces maux, Sire, que l'on peut regarder parmi nous comme une calamité publique, mais ſur lequel nous ſavons que les états-généraux n'auront pas beſoin d'éveiller le zele de votre Majesté, c'eſt le déplorable état de l'éducation de notre jeuneſſe, expoſée, par la licence de nos

mœurs, à tous les dangers de la ſéduction, livrée ici à des hommes ineptes & ſans talents, là à des mercenaires ſans zele du bien ni amour de leur état, & quelquefois même à des guides qui lui offrent pour modele le ſcandale d'une inconduite réfléchie. Mon grand âge, Sire, me rendant inhabile aux affaires, je ne m'occupe plus depuis long-tems que de réflexions; & en voici une que j'ai ſouvent faite, & que j'oſe ſupplier votre Majesté de faire en ce moment avec moi : il n'y a que vingt-cinq ans, Sire, que personne en France ne ſe plaignoit de l'éducation nationale, personne; mais depuis vingt-cinq ans, un cri général de mécontentement s'est fait entendre des quatre coins du royaume, & n'a cessé de fatiguer le trône. Je conclus de là, Sire, & cette conclusion que je dois autant à ma conſcience qu'à ma patrie, coûte infiniment à mon amour propre; je conclus de là, dis-je, que j'ai donné autrefois dans une étrange erreur, que j'ai coopéré à des maux infinis, en ſollicitant, en pourſuivant avec mon corps la dissolution d'une ſociété instruite, qui remplissoit la tâche pénible de l'éducation publique avec ſuccès, parce qu'elle le faisoit par état.

Il y a quelques années, Sire, que la reine de Portugal eut la générosité de faire donner avis à votre Majesté & à toutes les cours de l'europe, qu'elle avoit reconnu que les Jéſuites, dans ſes états, avoient

été les victimes innocentes d'une trame d'iniquité, dont elle avoit puni les auteurs. Quand je pense, Sire, que les Jéſuites de France ont été victimes de la même trame, & que le fait est notoire; quand je pense que certains magistrats n'ont pas rougi de calculer, dans des mémoires imprimés au ſein de la capitale, ce qu'il leur en avoit coûté pour faire condamner les Jésuites dont ils étoient les juges, oui, Sire, je me ſens révolté, & contre moi-même & contre cet acte inoui de despotisme ſubalterne, qui, malgré le vœu du feu roi & de la nation, enleva à la France cette ſociété précieuse d'instituteurs, & réduiſit les peres de famille à la fâcheuse alternative ou de manquer au plus ſacré des devoirs de la paternité, ou de renoncer à leur état ſocial pour le remplir eux-mêmes. Cependant, Sire, je me ſens renaître, pour ainſi, en ce moment, & le poids du remords moins accablant me laisse respirer, depuis que j'apprends, par des nouvelles certaines, que, dans la prochaine assemblée nationale, votre Majesté ſera ſuppliée par le vœu unanime de pluſieurs de ſes provinces & de cent villes de ſon royaume, de ressusciter en France cette ſociété reconnue nécessaire à l'éducation publique. Et ſans doute qu'il ſera bien doux pour vous, Sire, ce moment où, en réparant une grande injustice qui ne fut point la vôtre, vous gratifierez la nation d'un des bienfaits les plus propres à la régénérer.

Nous ſavons encore, Sire, & déja nous avons de sûrs garants que, parmi les abus dont la proſcription doit concourir au ſalut de l'état, votre Majesté comprendra celui du luxe, cette peste qui fait trouver l'indigence au ſein même des richesses, & que le ſage Sully ne cessoit de dénoncer au bon Henri, comme capable d'ébranler la constitution politique. Je n'entreprendrai pas, Sire, de décider ici, ſi c'est nous qui provoquons le luxe de la cour, ou ſi ſeulement nous le copions ; car je ſais qu'il y a une influence réciproque, & une ſorte de réaction des mœurs publiques ſur les cours, comme de celle des cours ſur les peuples. Si nos femmes ſe montrent parées comme des princesses, les princesses voudront l'être comme des divinités ; & ſi nous menons des trains de princes, les princes, qui ont droit de nous effacer, demanderont que l'état leur assigne des apanages de roi.

Ce qu'il y a de certain, Sire, c'est que nous voyons aujourd'hui ſolemnellement démenti ſur ce point, le proverbe ſi connu parmi nous :

L'exemple du Monarque est la loi de ſon peuple.

Jamais roi de France ne montra plus de ſagesse dans ſes goûts, plus de modération dans ſa dépense personnelle que votre Majesté ; elle ne connoît ni le faste

de la représentation, ni les hasards du jeu, ni les profusions indiscrettes de la faveur, ni aucune de ces fantaisies ruineuses ou de ces passions faméliques, cortege trop ordinaire des princes & des grands ; & cependant la fureur de la dépense possede sa cour & tous ses sujets ; un luxe insensé dévore toutes les conditions : chez nos femmes, luxe d'ajustemens & de modes éphémeres ; parmi nous, luxe de bâtimens & de domestiques, luxe de chevaux & de chiens homicides, luxe de table & de jeu, luxe d'amusemens & de spectacles, luxe de mollesse & de ces plaisirs meurtriers qui sillonnent des rides de la vieillesse des visages de trente ans.

Sire, lorsqu'un grand exemple n'a plus la force de persuader, il faut qu'une loi sévere oblige : qu'elle frappe d'abord, cette loi, sur tout ce qui vous entoure ; qu'elle contienne également & le sexe frivole & les hommes publics, & les officiers de votre cour & ceux de vos provinces. Qu'un seul luxe désormais soit permis à ceux qui commandent au nom de votre Majesté, ou qui sont riches de ses bienfaits, celui de contribuer plus efficacement aux charges de l'état, & au soulagement d'un plus grand nombre de malheureux. Le luxe le plus odieux de tous, Sire, & le plus insultant pour le peuple, le luxe qui l'indispose le plus contre l'autorité, c'est celui qui est alimenté des deniers de l'état, c'est le luxe qui nous laisse

voir dans des officiers publics, des hommes dégradés & ſans nulle énergie, injustes par paresse, frippons par besoin, & pervers ſans remords.

Combien d'autres abus au milieu de nous, Sire, ſymptômes alarmants des maladies morales qui ont opéré la dissolution de ces empires fameux, dont nous ne voyons plus de traces que dans nos histoires! Voulez-vous, Sire, connoître ceux de ces abus qu'il ſeroit le plus urgent de réformer dans votre royaume? Conſultez un de ces ſages personnages, dont la politique a pour base le tendre amour des hommes qu'inspire la religion. Enjoignez-lui, & ſi cela ne ſuffiſoit pas, priez-le de vous parler avec franchise. Que de connoissances utiles ne donnera-t-il pas à votre Majesté! Il lui dira, par exemple, que le théâtre françois, qui, ſous Louis-le-Grand, exerçoit une censure utile ſur les mœurs publiques, & qui les respectoit encore ſous Louis XV, ſe fait aujourd'hui l'apologiste intrépide & de nos travers les plus dangereux, & de nos excès les plus coupables. Il vous dira, Sire, que nos baladins, échappés par troupes de la capitale, parcourent vos provinces avec un zele de missionnaires, débitant par-tout la morale d'Epicure, caressant le vice, couronnant l'impiété, jouant impunément & la religion & les mœurs, & le gouvernement qui les penſionne.

Il vous dira que la dépravation des

mœurs nationales en est au point, que les excès les plus ſcandaleux ne ſont plus ſcandale parmi nous ; au point qu'un mari ſe rend presque ridicule, en exigeant que ſa femme ſoit ſage ; au point que celle-ci ne ſe tient plus pour déshonorée par l'éclat de ſes intrigues galantes ; au point même que, quelquefois dénoncée par ſes proches, & notée dans tout le public, mais protégée au palais par ſes charmes adulteres, elle y obtient, malgré ſes crimes, le triomphe de l'innocence.

Il vous dira que votre capitale n'offre à la vertu effrayée & presque ſans asyle, qu'un vaste théâtre de prostitution, l'écueil inévitable & le tombeau de la jeunesse ; tout ſe perd & ſe confond, tout s'abyme dans ce gouffre impur, où la même licence rend égaux, & le prince qui pensionne le crime, & le manant qui le paie comptant.

Il vous dira, Sire, que les loix de l'église, les plus ſolemnelles, celles que votre Majesté révéra toujours, & qui ſont loix de l'état chez toutes les nations catholiques, ſont violées par vos ſujets, avec la plus ſcandaleuse publicité.

Il vous dira que, depuis quinze ans ſurtout, on ne connoît plus, en France, de jours d'abstinence dans les auberges, on n'y connoît plus de jours où les voitures royales doivent s'arrêter, pour laisser aux voyageurs la liberté de ſatisfaire au précepte d'entendre la Messe.

I

Il vous dira, qu'en dériſion, ce ſemble, de nos ſolemnités, les mêmes ouvriers qui ſont dans l'usage de passer le lundi dans les tavernes, on les voit, le dimanche, travailler dans leurs atteliers autour de la capitale, dans ſon enceinte, & quelquefois même jusque dans votre ville royale.

Il vous dira, Sire, que tandis que des hommes en place ſoutiennent la cause inſoutenable de la liberté indéfinie de la presse, cette liberté est toute entiere pour le fanatisme audacieux, & toutes les entraves de la loi pour la vertu qui respecte jusqu'aux loix méprisées.

Il vous dira que, plus d'une fois, des plumes dignes des encouragemens de l'autorité, des plumes qui exerçoient une critique utile à la religion, aux mœurs, aux lettres, & par-là même à l'état, ont été ſéverement interdites, que des écrivains, trop amis des vérités que redoutent ſouvent les hommes en place, ont été forcés d'aller publier chez les étrangers ce qu'ils aveoint ſagement pensé en France; que des productions deſirées d'auteurs estimables, ont été étouffées avant d'avoir vu le jour, ou cruellement mutilées par l'ordre de ces despotes ſubalternes, les fauteurs aveugles de la tolérance dans le conseil de votre Majesté, & les plus intolérans des hommes, dès qu'ils ont à craindre que le miroir trop éclatant de la vérité ne réfléchisse ſur eux un jour d'ignominie.

Oui, Sire, tel & plus chargé encore, sera le tableau des abus à réformer qu'offrira à votre Majesté, non ce ministre avide de l'encens philosophique, non ce courtisan corrompu qui ne sait que répéter le mensonge, *tout va bien*, mais l'homme droit & intègre, mais un Necker, un homme assez généreux pour préférer au plaisir qu'il auroit de flatter le cœur d'un bon roi, par des rapports officieux, le devoir de le servir par de tristes, mais utiles vérités.

Et moi, Sire, je joindrai ici ma voix nonagénaire à celle de cet homme de bien, pour confirmer à votre majesté ce qu'il lui dira du vœu de la nation, sur la question si agitée en ce moment, de la liberté de la presse : j'oserai l'assurer, sans crainte de compromettre ma vieillesse par une assertion téméraire, que tout ce qu'il y a dans son royaume d'ames honnêtes & de chefs de famille respectables, tout ce qui y est encore attaché aux vrais principes, tous les vrais françois en un mot, dont je me flatte d'être en ce moment l'organe, tous pensent que cette liberté indéfinie de la presse ne sauroit être invoquée sérieusement parmi nous, que par le vice ou la folie, ni accordée que par un ministere assez aveugle pour compromettre, avec les intérêts les plus précieux de la royauté, les plus sacrés des devoirs qu'elle impose !

Eh quoi ! Sire, pour quelle fin donc régneroient les rois, s'ils ne régnoient

pour être justes ? Pour quelle fin régneroient-ils, s'ils ne régnoient pour protéger la religion contre les fureurs de l'impiété, la vertu timide contre le crime audacieux, les vérités utiles contre les erreurs nuisibles, les sages constitutions de leurs états contre les attaques de la sédition ? Qui le croiroit : le Souverain porte le sceptre pour défendre mon champ de l'usurpation de mon voisin, & il ne le porteroit pas aussi pour garantir mon honneur des attentats de la scélératesse ! La société arme les rois de toute sa puissance, pour qu'ils lui fassent du bien, & la puissance armée des rois, de connivence avec le vice & le crime, souffriroit que ce qu'il y a de plus licencieux & de plus dépravé dans la société, s'arrogeât le droit de diriger l'opinion publique, de semer, à son gré, les préjugés politiques & religieux, de tenir, pour ainsi dire, école de séduction, de faire donner l'imprudente jeunesse dans les funestes écarts des passions, & de la conduire enfin, par tous les travers de l'esprit, à tous les vices du cœur ? Oui, Sire, je le répéterai avec la conviction même de l'évidence : demander que l'art précieux de l'Imprimerie soit ainsi prostitué, faire des vœux pour que la licence déja effrénée, de la presse, soit consacrée par une loi, ce ne peut être que l'erreur d'un imbécile, ou le crime d'un méchant.

Eh ! ne savons nous donc pas, Sire, ce qu'on peut alléguer de plus spécieux en faveur d'une pareille cause ? Ne savons-

nous pas ce que disent nos philosophistes, & ce que l'un d'eux osa dire un jour dans le conseil même de Verſailles ? « Laissons » la liberté à la presse, nous en aurons » une branche de commerce plus étendue. » — Oui, répondit le Dauphin, votre au» guste pere, ſiégeant à ce conseil ; mais » prouvez-nous auparavant que les mauvai» ses marchandises ſont celles qui ſou» tiennent les fabriques, & qu'une fabri» que de poison, pour l'usage de ſes ſu» jets, peut jamais être utile à un roi ». Le ſophiste insista, & crut triompher en disant : « Mais, ſi je fais un mauvais livre, » réfutez-le par un meilleur. — Le bel » argument, reprit le prince ! C'est-à-dire, » que ce misérable empirique est absous, » dès qu'il a dit à la faculté : *Si je débite* » *du poison au peuple, permis à vous de* » *décréditer ma drogue homicide par un* » *précieux élixir.* Oui, coquin ; mais, » en attendant, ce vulgaire facile & cré» dule que tu auras empoisonné, mon ſpé» cifique aura-t-il la vertu de le ressus» citer ? »

Voilà, Sire, le raisonnement d'un homme d'Etat, & toute la ſecte philosophique n'y opposera jamais que de mépriſables ſophismes.

Mais où ſont consignées, Sire, ces réclamations en faveur de la liberté indéfinie de la presse ? Est-ce dans les requisitoires de l'éloquent *Séguier ?* Est-ce dans les registres de vos tribunaux les plus ſages ?

C'est, Sire, dans les libelles proscrits des Voltaire, des Diderot, des Raynal; c'est dans les diatribes politiques de tous les suppôts de cette secte déloyale, qui, depuis un demi-siecle, fait la guerre au trône & à l'autel, & prêche l'humanité : c'est sur-tout dans un nouvel écrit sur la question, ouvrage monstrueux, qui porte le nom du comte de Mirabeau : c'est encore dans un mémoire récemment imprimé, & que les papiers publics attribuent à M. *d'Antragues*, ouvrage érudit & plein de feu, mais du feu brûlant de la satyre; ouvrage souvent judicieux, mais en bien des points, plus hardi que sage; ouvrage où, par une inconséquence qu'on pourroit appeller une *arlequinade*, l'auteur, en s'élevant contre les prétendues entraves données à la presse, nous fournit la preuve la plus complette de l'excès de licence que la presse s'est arrogé parmi nous. Eh quoi ! la presse n'est point encore assez libre en France, lorsque la presse fournit à M. *d'Antragues* le moyen de faire circuler, dans tout le royaume, un libelle diffamatoire de nos rois; libelle qui ne sembleroit écrit que pour rendre odieuse la loi fondamentale de l'herédité de la couronne, en faisant ressortir malicieusement, en agglomérant, en exagérant les inconvéniens qu'elle a eue ! Oui, M. *d'Antragues*, j'ai quatre-vingt-onze ans, & le sang me bout dans les veines, & je ne puis contenir mon indignation, quand je vous entends réclamer la liberté de la

presse, & que, dans le même libelle, je vous vois, juge inique & atrabilaire de deux rois que j'ai connus, dont l'un fut grand & l'autre bon, les traduire avec outrage au tribunal de la nation, remuer insolemment leurs cendres encore chaudes, & charger les aïeux d'anathêmes indécens, au milieu des états & sous les yeux du roi leur fils.

En vérité, M. *d'Antragues*, vous avez bien vos raisons pour décrier les lettres-de-cachet. Et, à ce sujet, Sire, à Dieu ne plaise que je déshonore ma vieillesse, en conseillant à mon roi les armes du despotisme ! mais j'oserai lui faire l'éloge de la fermeté, & lui rappeller la maxime de son auguste pere : « Que la foiblesse, dans un » roi, lui rend toutes ses vertus inutiles ». J'oserai lui dire, que le pouvoir que conserveroit Sa Majesté, de me priver pour un temps de ma liberté par une lettre-de-cachet, me paroîtroit toujours bien moins redoutable que celui qu'elle laisseroit à M. *d'Antragues*, de flétrir, pour jamais, ma réputation par un libelle.

C'est l'abus des lettres-de-cachet, Sire, & non l'usage que l'on doit condamner; & dès qu'il sera certain que ces ordres particuliers ne pourront être que les ordres du Roi, réfléchis dans son conseil, dès-lors ils ne feront plus, aux yeux de l'homme sage, que les garants du bon ordre & de la sûreté publique, contre les sujets mal-intentionnés, contre ces esprits inquiets &

factieux, dons les entreprises hardies ont quelquefois besoin d'être réprimées par des ordres prompts & ſecrets, afin qu'ils ſoient efficaces. Eh ! faudroit-il donc, pour la sûreté de quelques hommes dangereux, faudroit-il même, pour la crainte éloignée de quelques abus, & au péril de tout l'état, qu'un roi de France n'eût pas, au milieu de Paris, le même pouvoir qu'avoit un magistrat dans Rome, cette fiere république, la plus jalouse qui fut jamais de la liberté de ſes citoyens ?

Sire, enhardi per l'expérience que me donne mon grand âge, & plus encore par le zele courageux que montre votre Majesté pour la restauration de l'état, j'ai recueilli mes forces défaillantes pour payer à ma chere patrie un dernier tribut de l'affection que je lui porte. J'ai adressé mes vœux à un cœur vertueux & bon : je lui ai parlé pour ſa gloire inséparable du bonheur de ſon peuple : j'ai dit la vérité que j'aime, à un Roi qui l'aime aussi ; pouvois-je ne pas la dire avec confiance ? Mes intentions, Sire, ont été pures, & ma conſcience m'absout, cela me ſuffit. Sans prétentions désormais, & incapable de tout bien en ce monde, je n'y tiens plus que par un deſir ; c'est celui de voir, du moins, l'ouverture de cette assemblée mémorable, dont tous les membres, dignes de leur auguste chef, & animés de ſon esprit, vont s'assurer l'immortalité dans les fastes de la monarchie, par ce concert unanime qui

régénérera nos mœurs, qui assurera la fortune publique, & imprimera le ſceau de la stabilité au bonheur de la nation.

A ce dernier deſir de mon cœur, ſe joint un doux pressentiment : c'estque le ministre honnête homme, chargé de vos finances, ſera long-temps le ministre des desseins paternels de votre Majesté ſur ſon peuple : c'est que Necker, déja béni des hommes pour la droiture de ſon cœur, ſera aussi béni du Ciel, & qu'après qu'il aura fait autant & plus de bien encore à la France, que ne lui en fit le grand Turenne; comme ce héros, l'honneur & les délices de la nation, il méritera que ſes cendres reſpectées puissent être mêlées avec honneur aux cendres de nos Roix.

Je ſuis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant,
& très-fidele ſerviteur & ſujet,

L... P... D'A~~...~~ *Actory*